



Edito retraite, novembre 2020

Nous sommes à l'automne 2020 et malgré la crise liée au Corona, le système de retraite de la FP que nous connaissons depuis 1946 est toujours menacé. La Covid 19 a obligé le gouvernement à reculer la mise en application de sa réforme des retraites sans toutefois vouloir l'abandonner. Comme affirmé à la conférence sociale du 26 octobre dernier, malgré les contestations des syndicats, l'exécutif veut mener à bien ce projet même s'il va être difficile de le mettre en place d'ici la fin du mandat. Il serait encore possible d'acter le principe d'une retraite par points « en jetant les bases de la future caisse des régimes universels » et de renvoyer les modalités concrètes de la réforme après 2022 par une négociation ultérieure entre patronat et syndicats. Mais le gouvernement va chercher en attendant à renflouer les caisses de retraite par une réforme paramétrique, sans courir le risque de faire descendre les gens dans la rue. Il est proposé d'allonger la durée de cotisation comme le suggère le groupe Les Républicains au Sénat dans le débat sur le projet de loi de finance de la sécurité sociale 2021.

Pour toucher une retraite à taux plein il faudrait augmenter le nombre d'annuité et repousser l'âge de départ à la retraite à 63 ans ? Et de combien demain ?

Le financement du système de retraite est étroitement lié à la croissance de l'emploi et aux conditions de rémunération. La situation qui n'était déjà pas glorieuse s'est amplifiée à cause de la crise sanitaire et économique. Les recettes ont baissé du fait de l'activité partielle, de l'augmentation du chômage et des exonérations de paiement de cotisations.

Si l'Etat est capable de mobiliser des milliards pour sauver les entreprises, ne pourrait-il pas aussi consacrer une part des richesses pour financer les régimes de retraite ? Cette question est d'autant plus légitime au regard de la politique poursuivie qui accorde sans contrepartie des milliards pour quels résultats ! Licenciements, chômage partiel, blocage des salaires d'un côté et dividendes exceptionnels versés aux actionnaires de l'autre.

Dans la période actuelle, l'augmentation des personnes de plus de 60 ans dans la population et l'allongement de la durée de la vie ne doivent pas être perçus comme un problème. La richesse produite dans notre pays devrait permettre à chacune et chacun de disposer d'une période de repos après toute une vie de travail dans des conditions décentes dès 60 ans.

La retraite est aussi le moyen de libérer des emplois pour celles et ceux, trop nombreux, qui en sont privés aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons soyons offensifs pour l'avenir des retraites et des solidarités.

Christine CHAFIOL, secteur retraite